

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE
de la Faculté de Pharmacie**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 04 février 2022 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : B

Sièges à pourvoir : 12 titulaires
 Inscrits : 78
 Votants : 58
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages valablement exprimés : 58
 Taux de participation électorale : 74,4 %

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour la Faculté	58			12

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	
Pour la Faculté	12	ALIBERT Sandrine DESMARCHELIER Charles BAGHDIKIAN Béatrice DIENE Seydina BARBIER Pascale DUMETRE Aurélien	BROGGI Julie FABRESSE Nicolas GATTACCECA Florence REDON Sébastien LEROYER Aurélie VILLARD Pierre-Henri

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 08/03/2022

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie

Françoise DIGNAT-GEORGE

